



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE STAINS

Liste des Délibérations examinées par le
Conseil municipal

Séance du 18 octobre 2024

- Délibération n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance - *Désignation de Monsieur Julien MUGERIN*
- Délibération n° 1.2 - Acquisition du fonds de commerce de commerce de détail d'équipements automobiles de la société MK. Boite situé 9-11-13 rue Pierre de Geyter à Stains - *Approuvée*
- Délibération n° 1.3 - Avenant n° 1 à la convention tripartite de financement et de réalisation du groupe scolaire n° 1 de la ZAC des Tartres entre la commune de Stains, l'Etablissement public territorial Plaine commune et la SPL Plaine commune développement- *Approuvé*
- Délibération n° 1.4 - Approbation du retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) - *Approuvé*
- Délibération n° 1.5 - Convention tripartite relative au soutien de la Région Ile-de-France à la société Novaedia dans le cadre du projet « soutien aux projets d'agriculture urbaine et périurbaine en Ile-de-France » - *Approuvée*
- Délibération n° 1.6 - Désaffectation et déclassement par anticipation du domaine public communal du bâtiment à usage d'entrepôt, de bureaux et de parking dénommé « Espace Angela Davis » accueillant un service public sur un terrain cadastré section U parcelles U n° 81, U n° 82, U n° 84, U n° 85, U n° 150 , U n° 153 en partie, et U n° 156, sis 64 avenue Gaston Monmousseau/64 rue du Moulin Neuf à Stains- *Approuvés*
- Délibération n° 1.7 - Cession à la société Les Nouveaux Constructeurs du bâtiment à usage d'entrepôt, de bureaux et de parking dénommé « Espace Angela Davis » accueillant un service public sur un terrain cadastré section U parcelles U n° 81, U n° 82, U n° 84, U n° 85, U n° 150 , U n° 153 en partie, et U n° 156, sis 64 avenue Gaston Monmousseau/64 rue du Moulin Neuf à Stains- *Approuvée*
- Délibération n° 2.1 - Modification du tableau des emplois - *Approuvée*
- Délibération n° 2.2 - Accroissements saisonniers d'activités - Vacances scolaires de la Toussaint et de fin d'année 2024 - *Approuvés*

- Délibération n°3.1 - Autorisation donnée au Maire de solliciter une aide financière auprès du Groupe ADP dans le cadre de travaux d'insonorisation d'établissements scolaires- *Approuvée*
- Délibération n°4.1 - Approbation de la Charte Territoriale de Relogement des Projets de Renouvellement Urbain- *Approuvée*
- Délibération n°5.1 - Convention entre la commune de Saint-Denis et la commune de Stains relative au fonctionnement et au financement de l'antenne stanoise du CSAPA - *Approuvée*
- Délibération n°5.2 - Convention pluriannuelle au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) entre l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS) et la commune de Stains relative au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion de la santé ainsi que la sécurité sanitaire dans le cadre du projet « Coordination du Contrat Local de Santé de Stains » sur la période 2024-2028 - *Approuvée*
- Délibération n°5.3 - Convention au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) entre l'Agence régionale de santé Ile-de-France et la commune de Stains relative au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion de la santé et la sécurité sanitaire dans le cadre du projet « Pass de ville 2024 » - *Approuvée*
- Délibération n°5.4 - Convention au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) entre l'Agence régionale de santé Ile-de-France et la commune de Stains relative au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire dans le cadre du projet « Prévention nutritionnelle 2024 » - *Approuvée*
- Délibération n°5.5 - Convention au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) entre l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la commune de Stains relative au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire dans le cadre du projet « Prévention des cancers 2024 » - *Approuvée*
- *Délibération n°5.6* - Convention pour l'accompagnement du parcours des personnes âgées à domicile et la réalisation d'évaluations pour l'allocation personnalisée d'autonomie, entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la commune de Stains, le CCAS de Stains, et l'association Arc-en-ciel - *Approuvée*
- Délibération n°5.7 - Convention de financement des actions locales dans le cadre du programme national santé sexuelle (FNPEIS) 2024 entre la Caisse primaire d'assurance maladie de la Seine-Saint-Denis (CPAM) et la commune de Stains - *Approuvée*

- Délibération n°6.1 - Conventions de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » entre la commune de Stains et le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports - Années 2023 et 2024 - *Approuvées*
- Délibération n°6.2 - Participation de la ville aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie au titre de l'année scolaire 2023-2024 - *Approuvée*
- Délibération n°7.1 - Adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France - *Approuvée*
- Délibération n°7.2 - Opération de construction d'un groupe scolaire sur le site de la Plaine : concours restreint de maîtrise d'œuvre - Liste des candidats admis à concourir - *Approuvée*
- Délibération n°7.3 - Attribution du marché de travaux de maintenance, de travaux courants et de travaux d'urgence sur le patrimoine de la ville de Stains - 7 lots - *Approuvée*
- Délibération n°7.4 - Garantie d'emprunt au bénéfice de la SPL Plaine commune développement pour le financement de la ZAC des Tartres par la Caisse des Dépôts et Consignations- *Approuvée*
- Délibération n°7.5 - Décision modificative n°1- *Approuvée*

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.